

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Déménagement & Emménagement

occupation.dp@ville-rochefort.fr

IMPORTANT : Le présent formulaire est à compléter et à renvoyer daté et signé au plus tard 12 jours calendaires avant la date d'occupation du domaine public
Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas prise en compte

Je suis un PARTICULIER

Je suis un PROFESSIONNEL

Madame Monsieur

NOM*.....

PRENOM*.....

Adresse*.....
.....

Code postal*..... Ville*.....

Téléphone*...../...../...../...../.....

Courriel*.....@.....
.

RAISON SOCIALE*.....

N° de SIRET ou de SIREN*.....

Nom et Prénom du représentant*.....

Adresse*.....
.....

Code postal*..... Ville*.....

Téléphone*...../...../...../...../.....

Courriel*.....@.....

Nom du client*.....

*Adresse de réservation de places de stationnement ou d'occupation du Domaine Public :

.....
.....

DÉMÉNAGEMENT

EMMÉNAGEMENT

DATE* : DU.....àheures AU.....àheures

*Nombre de places de stationnement souhaitées en zone horodateur :.....

*Nombre de places de stationnement souhaitées en zone gratuite :.....

*Impact sur la circulation :.....

*Monte meuble oui non

Immatriculation du ou des véhicules :

Je m'engage à payer la redevance liée au déménagement/emménagement fixée par la délibération en vigueur (3 places maximum).
Tarifs applicables pour l'année 2025 : forfait de 22 euros / jours hors périmètre stationnement payant (sans horodateur)
forfait de 25 euros / jours en zone stationnement payant (horodateurs)

***Mention obligatoire**

Demande faite le.....

SIGNATURE :

Notice de Réservation de places de Stationnement pour Déménagement et Emménagement

La réservation de stationnement sur la commune de Rochefort est possible à condition de respecter les 2 démarches suivantes :

1 – Obtenir un arrêté municipal qui nécessite un délai minimum d'instruction **d'une semaine**. Toute demande hors délais ne sera pas prise en compte.

2 – Installer sur place des panneaux d'interdiction de stationner au minimum **48 heures avant l'occupation du domaine public (posés par vos soins)**.

L'arrêté municipal qui vous sera délivré, devra être affiché sur place au minimum **48 heures avant l'occupation du domaine public**.

En aucun cas la pose des panneaux et de l'arrêté municipal ne seront effectués par les services municipaux.

Des panneaux seront mis à disposition des particuliers, au Service Gestion du Domaine Public, situé à l'Hôtel de Ville - Place Colbert, 17300 ROCHEFORT

**La Police Municipale n'interviendra pas s'il n'est pas fourni de photo attestant la pose des panneaux (avec date & heure identifiées).
En cas de fourrière abusive, les frais inhérents pourront vous être refacturés.**

RÈGLEMENT

Par chèque :

à l'ordre de RÉGIE DROITS DE VOIRIE ROCHEFORT

à envoyer à l'adresse suivante :

Ville de Rochefort

Service Gestion du Domaine Public

BP 60030

17301 ROCHEFORT Cedex

Par carte bancaire :

Au service Gestion du Domaine Public situé à l'Hôtel de Ville - Place Colbert.

Votre règlement devra être accompagné du formulaire complété en ligne ou téléchargé.